

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BELFORT - 9001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/10/2024 - 4253 - 2018 B 00434 - 842 231 268 - 2JM-SYSTEM



N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

CERTIFIÉ CONFORMÉ

AL ORIGINAL

DGEIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise SASU 2JM-SYSTEM			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 6 Allée des Marronniers 25200 GRAND-CHARMONT					
SIRET 8 4 2 2 3 1 2 6 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31.12.2023	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	6 313	
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	6 313	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	6 043
		Autres* (3)	072	074	1 502
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	49 608	
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II		096	098	57 153
Total général (I + II)		110	112	63 466	
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		3 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		300	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		60 293	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(2 498)	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142		61 095
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		21	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		1 111	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 007)	172		1 239	
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		2 371	
Total général (I + II + III)		180		63 466	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

© 2024 INFORCE s.a.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
		Autres	410		412		414		416					
		Terrains	420		422		424		426					
		Constructions	430		432		434		436					
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 526	442		444		446	2 526				
		Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
		Matériel de transport	460	7 408	462		464		466	7 408				
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
		Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	9 934	492		494		496	9 934					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499					
		Autres	500		502		504		506					
		Terrains	510		512		514		516					
		Constructions	520		522		524		526					
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	719	532		534	597	536		1 316			
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
		Matériel de transport	550	823	552		554	1 482	556		2 305			
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL		570	1 542	572		574	2 079	576		3 621			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values									
					Court terme*	Long terme								
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	530	582	584	586	581	587	589						
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL					596	585	597	599						

© 2024 INFORCE s.a.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : <u>SASU 2JM-SYSTEM</u>					Néant <input type="checkbox"/> *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Fonds commercial	681		683			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705			2				
Terrains	710		715			3				
Constructions	720		725			4				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5				
Inst. générales agencements amén. div.	740		745			6				
Matériel de transport	750		755			7				
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982lor					
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860	2 498					
Total des déficits restant à reporter				870	2 498					
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	1 041	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	567	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2JM-SYSTEM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3000 Euros
Siège Social : 6 Allée des Marronniers
25200 GRAND-CHARMONT
RCS BELFORT : 842 231 268

PROCES-VERBAL

DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le trente juin, à dix huit heures,

L'associé unique rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des charges en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts ;
- Approbation de la rémunération de la gérance.

Les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, sont adoptées par l'associé unique :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir établi le rapport de gestion de la gérance et arrêté les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils sont présentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, qui s'élève à 2 498 Euros, de la façon suivante :

- Dotation au débit du compte « report à nouveau »..... 2 498 €

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices : NEANT

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune charge dite "somptuaire" n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.



QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte que le Président n'a pas été rémunéré pour l'exercice.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

L'associé Unique,
Jean-Jacques MULLER

